



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
	Madame Céline RENAUD	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : ATTRACTIVITE**Festival Golden Coast - Edition 2025**

Le festival de rap Golden Coast aura lieu les cinq, six et sept septembre 2025.

Cet événement, festif et populaire, dont le nom évoque la Côte-d'Or, se prépare à accueillir pour sa deuxième édition un potentiel de 70 000 personnes durant ces 3 jours, au parc de la Combe à la Serpent, sur le site dit des Hautes Plaines. Ce festival d'envergure, unique en France, s'installe comme une référence du genre, sorte de "Hellfest" du rap. Présenté pour la seconde fois au public, cet événement s'annonce cette année encore comme une plateforme incontournable pour célébrer le RAP en France. La diversité et la richesse de la scène rap seront mises à l'honneur, avec un **programme riche a été dévoilé en décembre dernier**. Des artistes issus du rap français, avec des références annoncées pour cette seconde édition découvriront ou (re)découvriront Dijon, les artistes locaux seront fortement représentés aussi pendant les 3 jours de festivité.

Et c'est Dijon, ville culturelle, innovante et attractive, en phase avec son époque, à l'écoute de ses jeunes qui accueille ce grand festival français. C'est une chance pour Dijon, en termes de notoriété, d'attractivité. Ce festival c'est aussi des retombées économiques pour notre ville : il permet de créer de l'emploi, avec 325 personnes embauchées, principalement en local mais aussi de faire travailler nos entreprises : 50 % du budget global de commandes/d'achat est réalisé auprès d'entreprises locales, 50 % des stands de restauration sont originaires du territoire, c'est aussi 1600 nuitées dans nos hôtels, nos chambres d'hôtes...Au-delà des concerts, le Golden Coast ce sont aussi de nombreux partenariats locaux, notamment avec la JDA, le DFCO.

De plus, afin de recevoir ces festivaliers dans de bonnes conditions : accueil, sécurité...ainsi que l'ensemble des structures scéniques des 3 scènes, mais aussi pour la mise à disposition des navettes de transport, du camping, des aménagements paysagers sont nécessaires et feront l'objet d'une réalisation par les services de la ville, ainsi que par des entreprises extérieures. Du matériel en stock ou à louer sera mis à disposition le temps de la manifestation. Les dépenses engagées à ce titre par la Ville de Dijon sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement jusqu'en 2027. Il convient donc de signer cette nouvelle convention avec l'association L'Ekip qui organise cette manifestation.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention présenté ci-avant figurant en annexe 1,
- **d'approuver** les interventions de la ville de Dijon et évaluées dans le tableau en annexe 2,
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la dite convention et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	